

## Compte rendu de la séance du 12 juillet 2021

Date de la convocation : 05 juillet 2021

Secrétaire(s) de la séance:

Aurélia FILET

Présidente : PILLON Isabelle

Présents :

Madame Isabelle PILLON, Monsieur Philippe BRAGEOT, Monsieur Alain ALBUCHER, Monsieur Jean-Jacques REBEYROLLE, Monsieur Patrick REBEYROLLE, Madame Aurélia FILET, Madame Daisie BOUYER, Monsieur Stéphane CHARRIERE

Représentés :

Madame Adeline LACHAPELLE par Monsieur Alain ALBUCHER, Monsieur Pierre-Valéric KLEIN-PAUVERT par Madame Isabelle PILLON, Madame Nolwenn ROUSSEAU par Madame Aurélia FILET

Invitée :

Madame COUSINET

### **Ordre du jour:**

- devis Veritas
- devis Bourdin drain
- ASE Frelons
- devis matériel équipement pour la commune
- retrait délibération vote des taux des taxes communales
- vote des taux des taxes communales

Madame le Maire invite Madame COUSINET, directrice du P.I.A.F.( Projet Initiative Animation Foyenne) à présenter aux élus le Centre Socio Culturel de la Communauté de Communes du Pays Foyen ainsi que son fonctionnement et ses activités.

Après un moment d'échange avec les élus Madame COUSINET quitte l'assemblée.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal a débuté l'ordre du jour.

### **Délibérations du conseil:**

#### 2021 \_ 030 Vote devis VERITAS

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, le devis de l'entreprise VERITAS pour l'aire de jeux multi générationnelle :

- vérification initiale et périodique des installations : 378.00 euros TTC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le devis de l'entreprise VERITAS est accepté, pour la somme de :

- 378.00 euros TTC.

#### 2021 \_ 031 Vote devis BOURDIN

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, le devis de l'entreprise BOURDIN pour un drain au niveau de l'aire de jeux multi générationnelle :

- drain pied de talus : 921.96 euros TTC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le devis de l'entreprise BOURDIN est accepté, pour la somme de :

- 921.96 euros TTC.

#### 2021 \_ 032 Vote abonnement 2021 A.S.E.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, l'abonnement à l'Association de Sauvegarde de l'Environnement (Frelons Asiatiques) :

- abonnement 2021 : 200.00 euros TTC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'abonnement à l'Association de Sauvegarde de l'Environnement est accepté, pour la somme de :

- 200.00 euros TTC.

#### 2021 \_ 033 Vote devis matériel équipement pour la commune

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, les devis des entreprises THOMAS et ESPACE EMERAUDE:

- THOMAS : 2 660.80 euros TTC

- ESPACE EMERAUDE : 2 394.98 euros TTC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le devis de l'entreprise ESPACE EMERAUDE est accepté, pour la somme de :

- 2 394.98 euros TTC.

#### 2021 \_ 034 Retrait délibération vote des taux des taxes communales

Suite à une erreur de frappe dans la rédaction de la délibération de vote des taux des taxes communales, Madame de Maire demande le retrait de cette délibération.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte la proposition de retirer la délibération DE\_2021\_011.

#### 2021 \_ 035 Vote des taux des taxes communales

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020 et de les reconduire à l'identique que 2021 soit avec la part départementale :

- Foncier bâti : 29.21 % ( 17.46% taux départemental + 11.75 % taux communale)

- Foncier non bâti : 38.14 %

- charge Madame le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

### Questions diverses :

#### Location du foyer polyvalent :

Madame le Maire, suite à sa demande de renseignements dans plusieurs communes du Pays Foyen, indique que pour la location de la salle, la remise des clefs et l'état des lieux s'effectueront le vendredi matin pour un retour le lundi matin.

#### Adressage :

Monsieur BRAGEOT Philippe présente la délimitation des routes et le point 0 (mairie) au Conseil Municipal.

Madame le Maire informe les élus d'une prochaine réunion de travail pour finaliser l'adressage en vue de la réunion publique.

**séance levée à 22h55**